



## Communiqué de presse

Brive le, 20 mars 2023

### **Rentrée scolaire 2023 : les inscriptions scolaires et périscolaires du 11 avril au 10 juin 2023.**

Les parents dont les enfants sont inscrits **dans une école ou dans un accueil de loisirs** de la Ville de Brive doivent obligatoirement procéder à **leurs inscriptions scolaires et périscolaires** qui auront lieu **du 11 avril au 10 juin 2023**.

- l'inscription scolaire pour la première année en maternelle, le passage au CP ou en cas de changement d'école (*déménagement*)
- à la réinscription aux activités périscolaires (cantine, garderie, étude) quelle que soit la classe
- à l'inscription à l'accueil de loisirs

Pour cela ils peuvent :

- procéder à l'inscription ou réinscription en ligne sur [espace-citoyens.net/brive](https://espace-citoyens.net/brive)
- ou télécharger le document sur le site [www.brive.fr](http://www.brive.fr)
- ou se rendre au :
  - Service Education de la Ville de Brive (**inscriptions scolaires, périscolaires et accueils de loisirs**)
  - Service Enfance Jeunesse ou directement sur l'ALSH de votre choix (**inscriptions périscolaires et accueils de loisirs**)
  - Centre social de votre choix (**inscriptions périscolaires et accueils de loisirs**)

**Sans renouvellement du dossier de votre part, vous ne pourrez procéder aux réservations en accueil de loisirs et le tarif le plus élevé vous sera appliqué.**

Mairie de Brive -Service éducation  
Tél : 05.55.18.15.80